

ressources précieux pour une politique d'inclusion dans le cadre d'une « école pour tous ».

On a vu dans le chapitre précédant que cette idée a déjà été reprise par les législateurs dans différents pays ou régions (Sachsen-Anhalt, Schleswig-Holstein ...)

Au niveau politique :

La législation devrait affirmer le principe de l'égalité des chances des enfants, des adolescents et des adultes ayant des besoins éducatifs spéciaux.

La scolarisation des enfants handicapés dans les classes ordinaires devrait faire partie intégrante des plans d'« éducation pour tous ».

Les politiques et les modalités de financement devraient encourager et faciliter la création d'écoles intégratrices. Il convient d'abattre les cloisons qui séparent l'éducation spéciale de l'enseignement ordinaire et de mettre en place une structure administrative commune. La planification et la coordination devraient également tenir compte du rôle que jouent et peuvent jouer les organismes semi-publics et les organisations non gouvernementales.

Les facteurs scolaires

La création, en milieu urbain comme en milieu rural, d'écoles intégratrices accueillant un large éventail d'élèves exige : l'adoption d'une politique d'intégration claire et énergique appuyée par un financement adéquat – une campagne de sensibilisation efficace visant à combattre les préjugés et à encourager les attitudes positives sur la base d'une meilleure information – un vaste programme d'orientation et de formation professionnelles – et la mise en place des services d'appui requis.

Pour contribuer au succès il convient d'adapter les programmes aux besoins des enfants, et non pas l'inverse.

Les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux doivent bénéficier d'un soutien pédagogique supplémentaire dans le cadre du programme ordinaire, et non au titre d'un programme différent.

Chaque école devra être une communauté responsable collectivement de la réussite ou de l'échec de chaque élève. L'équipe éducative tout entière, et non le maître seul, devra assumer la responsabilité de l'éducation des enfants présentant des besoins éducatifs spéciaux.

Recrutement et formation des personnels de l'éducation

L'octroi d'une formation appropriée à l'ensemble du personnel éducatif apparaît comme un facteur décisif dans les efforts pour créer progressivement des écoles intégratrices.

Les programmes de formation initiale devraient transmettre à tous les élèves maîtres, du primaire comme du secondaire, une approche positive du handicap et leur faire prendre conscience de ce qui peut être accompli à l'école avec des services de soutien disponibles sur place.

Services externes de soutien

Le développement des services de soutien est essentiel. Ces services doivent être constitués par les membres du personnel des écoles spécialisées et d'experts tels que conseillers pédagogiques, psychologues scolaires, orthophonistes, ergothérapeutes etc.

Domaines d'action prioritaires

Comme domaines d'action prioritaires, la déclaration préconise le dépistage et la prise en charge précoce d'enfants handicapés, la préparation à la vie adulte, l'éducation des filles handicapées (qui sont doublement favorisées), l'éducation continue et l'éducation des adultes handicapés.

Perspectives communautaires

Les parents doivent avoir le choix du type d'éducation qu'ils souhaitent pour leurs enfants et ils doivent être considérés comme partenaires dans le processus éducatif. Les communautés locales doivent être sensibilisées pour favoriser une éducation inclusive. Les associations de bénévoles ainsi que les associations de personnes handicapées doivent être encouragées dans leurs activités et le public doit être sensibilisé.